

Index de contenu GRI

Le rapport de développement durable de GBL a été préparé, dans le cadre du Rapport Annuel 2020 conformément à (i) la Directive 2014/95/UE sur l'information non-financière (transposée dans la loi belge du 3 septembre 2017) et (ii) conformément aux Normes GRI - Option de base. Ce rapport couvre l'année civile 2020 (i.e. du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020).

Le commissaire de GBL, Deloitte, a effectué une revue de l'information non-financière telle que publiée dans le rapport de développement durable et vérifié qu'il contient l'ensemble de l'information requise par l'article 119, §2 du Code des Sociétés, devenu l'article 3:32, §2 du

Code des sociétés et des associations au 1^{er} janvier 2020 et concorde avec les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Deloitte ne se prononce cependant pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément aux cadres de référence internationaux reconnus mentionnés dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

PwC a réalisé sa mission conformément au standard ISAE 3000 d'assurance limitée sur l'affirmation de GBL selon laquelle le Rapport Annuel 2020 répond aux exigences *GRI Standards (Core Option)*. Le rapport d'assurance de PwC est disponible sur demande.

Index du contenu GRI - Éléments généraux d'information et enjeux pertinents

Norme GRI	Élément d'information	Pages	Commentaire / Omission
Éléments Généraux d'Information			
Profil de l'organisation			
102-1	Nom de l'organisation	Couverture arrière	
102-2	Activités, marques, produits et services	2, 6-7, 14-37	
102-3	Lieu géographique du siège	Couverture arrière	
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	Couverture arrière	
102-5	Actionnariat et forme légale	130-135, 246-250	
102-6	Marchés desservis	14-37	
102-7	Taille de l'organisation	102-103, 130-135, 136-146	
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	100, 102-103	Compte tenu de l'effectif limité d'environ 50 personnes, GBL considère que la répartition du nombre total d'employés par région n'est ni significative ni pertinente.
102-9	Chaîne d'approvisionnement	100	En sa qualité de société d'investissement, GBL ne mène aucune activité de production ou de distribution. Par conséquent, les fournisseurs de GBL interviennent principalement en conseil ou fourniture de bureau, ce qui n'est pas considéré comme matériel compte tenu du volume limité de transactions.
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	10	Pas de modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement durant la période de reporting
102-11	Principe de précaution ou approche préventive	96-98	
102-12	Initiatives externes	96-98, 104-105, 107	
102-13	Adhésion à des associations	96-98, 104-105, 107	FEB
Stratégie			
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	8-13, 26-27	
Éthique et intégrité			
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	2, 94-115	
Gouvernance			
102-18	Structure de gouvernance	94-115, 218-254	
Implication des parties prenantes			
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	96	
102-41	Accords de négociation collective	100	
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	96	
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	96	
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	94-115	

Norme GRI	Élément d'information	Pages	Commentaire / Omission
Pratique de reporting			
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	98, 159-160	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	94-115	
102-47	Liste des enjeux pertinents	94-115	
102-48	Réaffirmation des informations	112	
102-49	Modifications relatives au reporting	112	
102-50	Période de reporting	112	
102-51	Date du rapport le plus récent	112	
102-52	Cycle de reporting	112	
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	5	
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	97	
102-55	Index du contenu GRI	112	
102-56	Vérification externe	112	
Enjeux Pertinents			
Création de valeur sur le long terme et de manière durable			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son Périmètre	94-115	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	2, 8-37, 122-129	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	6-7, 14-37, 94-115	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	130-135, 136-146	
Éthique et intégrité			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son Périmètre	94-115	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	2, 94-115	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	94-115	
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	94-115, 125	
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	94-115	
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	102-103	
Formation et développement			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son Périmètre	94-115	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	2, 94-115	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	94-115	
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	102-103	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	102-103	
Diversité et inclusion / Composition du Conseil d'Administration			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son Périmètre	94-115	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	2, 94-115	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	94-115	
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	102-103, 222-254	
Investisseur patrimonial et engagé			
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son Périmètre	94-115	
103-2	L'approche managériale et ses composantes	94-115	
103-3	Évaluation de l'approche managériale	94-115	
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises du portefeuille avec lesquelles l'organisation a interagi sur des questions environnementales ou sociales	106-115	
FS11	Pourcentage des actifs soumis à une sélection environnementale ou sociale, positive et négative	106-115	